

## Informations relatives à la réglementation LSF in en matière de protection des investisseurs

### Adresse de la Société :

Kendra Securities House SA  
Place St-Gervais 1, 1201 Genève  
Suisse  
Téléphone : + 41 22 908 07 50  
[www.kendra.ch](http://www.kendra.ch)

**Champs d'activité** : La Société a pour but l'exercice d'une activité de maison de titres au sens de la loi fédérale sur les établissements financiers.

**Forme juridique** : Société anonyme de droit suisse inscrite au Registre du commerce du canton de Genève.

**Autorisation** : Kendra Securities House SA est autorisée par la FINMA en tant que maison de titres conformément à la loi fédérale sur les établissements financiers.

**Autorité de surveillance** : Kendra Securities House SA est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

### Adresse de l'autorité de surveillance :

FINMA  
Laupenstrasse 27  
3003 Berne  
Suisse

## Information sur les services financiers

Kendra Securities House SA fournit différents types de services financiers tels que :

- La Gestion discrétionnaire : Sur la base d'un mandat de gestion de fortune, le client confie à la Société ses avoirs en vue de les faire gérer par celle-ci selon des paramètres prédéfinis dans le profil de risque et d'investissement. Pour ce type de mandat, c'est la Société qui prend les décisions d'investissement.
- Le Conseil en placements (« Advisory ») : La Société fournit ce service dans le cadre d'un contrat de Conseil en placements avec prise en compte de l'ensemble du portefeuille du client selon les paramètres prédéfinis avec ce dernier dans le profil de risque et d'investissement. Pour ce type de service, la Société recommande un ou plusieurs instrument(s) financier(s) et le client prend la décision d'investissement finale.
- La pure exécution d'ordres (« Execution-only ») : Le client donne un ordre d'investissement ou de vente et la Société l'exécute.

L'offre de marché prise en considération par la Société lors de la sélection des instruments financiers comprend ses propres instruments financiers et des instruments financiers de tiers.

Kendra Securities House SA informe ses clients des coûts liés aux services financiers fournis par ses soins.

Des informations complémentaires quant aux coûts liés à un instrument financier peuvent figurer dans la Feuille d'information de base (FIB) ou le prospectus, si cette documentation est disponible pour le type d'instrument concerné.

Dans tous les cas, les coûts relatifs aux transactions sont indiqués sur l'avis d'opération.

## **Risques généraux liés aux instruments financiers**

Le négoce d'instruments financiers offre des opportunités mais comporte également des risques. Une bonne compréhension de ces risques constitue la base de décisions d'investissement judicieuses. Nous recommandons de lire la brochure de l'Association suisse des banquiers (ASB) «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» avant de signer un contrat de mandat de conseil ou de procéder à des opérations de négoce d'instruments financiers.

Cette brochure est disponible sur notre site internet et est distribuée lors de chaque ouverture de compte.

## **Relations économiques avec des tiers concernant les services financiers proposés**

Dans le cadre de l'ensemble de ses activités, Kendra Securities House SA est tenue de prendre les mesures organisationnelles adéquates pour éviter les conflits d'intérêts, ainsi que les désavantages qui pourraient survenir lors de la fourniture de services financiers à ses Clients.

Dans certains cas exceptionnels où un conflit d'intérêts ou un désavantage pour le Client ne peut être écarté, le conflit d'intérêt ou désavantage concerné lui sera communiqué de manière compréhensible avant la fourniture du service ou dans les plus brefs délais.

De plus, le client est dûment informé du type et du montant des prestations reçues de tiers dans les conditions générales de KSH.

## **Organe de médiation**

En cas de différend avec Kendra Securities House SA, le client peut s'adresser à l'Ombudsman des banques suisses après avoir contacté la Société, et préalablement à toute voie judiciaire. L'organe de médiation examinera, gratuitement ou à des frais minimes, tout grief que le client pourrait avoir contre Kendra Securities House SA et pourra établir et communiquer aux parties une évaluation neutre du litige.

### **Adresse :**

Ombudsman des banques suisses  
Bahnhofplatz 9  
Case postale  
8021 Zurich  
Suisse